



Rivista di
Criminologia, Vittimologia e Sicurezza

*Organo ufficiale della
Società Italiana di Vittimologia (S.I.V.)*

*World Society of Victimology (WSV)
Affiliated Journal*

Anno XIII

N° 2

Maggio-Agosto 2019

Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza

Rivista quadrimestrale fondata a Bologna nel 2007

ISSN: 1971-033X

Registrazione n. 7728 del 14/2/2007 presso il Tribunale di Bologna

Redazione e amministrazione: Società Italiana di Vittimologia (S.I.V.) - Via Sant'Isaia 8 - 40123 Bologna - Italia; Tel. e Fax. +39-051-585709; e-mail: augustoballoni@virgilio.it

Rivista peer reviewed (procedura double-blind) e indicizzata su:

Catalogo italiano dei periodici/ACNP, Progetto CNR SOLAR (Scientific Open-access Literature Archive and Repository), directory internazionale delle riviste open access DOAJ (Directory of Open Access Journals), CrossRef, ScienceOpen, Google Scholar, EBSCO Discovery Service, Academic Journal Database, InfoBase Index

Tutti gli articoli pubblicati su questa Rivista sono distribuiti con licenza Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International Public License 

Editore e Direttore:

Augusto BALLONI, presidente S.I.V., già professore ordinario di criminologia, Università di Bologna, Italia (direzione@vittimologia.it)

COMITATO EDITORIALE

Coordinatore:

Raffaella SETTE, dottore di ricerca in criminologia, professore associato, Università di Bologna, Italia (redazione@vittimologia.it)

Elena BIANCHINI (Università di Bologna), Roberta BIOLCATI (Università di Bologna), Lorenzo Maria CORVUCCI (Foro di Bologna), Emilia FERONE (Università "G. D'Annunzio", Chieti-Pescara), Francesco FERZETTI (Università "G. D'Annunzio", Chieti-Pescara), Maria Pia GIUFFRIDA (Associazione Spondé), Giorgia MACIOTTI (Università Tolosa 1 Capitole, Francia), Andrea PITASI (Università "G. D'Annunzio", Chieti-Pescara), Sandra SICURELLA (Università di Bologna)

COMITATO SCIENTIFICO

Coordinatore:

Roberta BISI, vice Presidente S.I.V., professore ordinario di sociologia della devianza, Università di Bologna, Italia (comitatoscientifico@vittimologia.it)

Andrea BIXIO (Università Roma "La Sapienza"), Encarna BODELON (Università Autonoma di Barcellona, Spagna), Stefano CANESTRARI (Università di Bologna), Laura CAVANA (Università di Bologna), Gyorgy CSEPELI (Institute of Advanced Studies Koszeg, Ungheria), Janina CZAPSKA (Università Jagiellonian, Cracovia, Polonia), Lucio D'ALESSANDRO (Università degli Studi Suor Orsola Benincasa, Napoli), François DIEU (Università Tolosa 1 Capitole, Francia), Maria Rosa DOMINICI (S.I.V.), John DUSSICH (California State University, Fresno), Jacques FARSEDAKIS (Università Europea, Cipro), André FOLLONI (Pontifical Catholic University of Paraná, Brasile), Ruth FREEMAN (University of Dundee, UK), Paul FRIDAY (University of North Carolina, Charlotte), Shubha GHOSH (Syracuse University College of Law, USA), Xavier LATOUR (Université Côte d'Azur), Jean-Marie LEMAIRE (Institut Liégeois de Thérapie Familiale, Belgio), André LEMAÎTRE (Università di Liegi, Belgio), Silvio LUGNANO (Università degli Studi Suor Orsola Benincasa, Napoli), Mario MAESTRI (Società Psicoanalitica Italiana, Bologna), Luis Rodriguez MANZANERA (Università Nazionale Autonoma del Messico), Gemma MAROTTA (Sapienza Università di Roma), Vincenzo MASTRONARDI (Unitelma-Sapienza, Roma), Maria Rosa MONDINI (Centro Italiano di Mediazione e Formazione alla Mediazione, Bologna), Stephan PARMENTIER (Università Cattolica, Lovanio, Belgio), Tony PETERS† (Università Cattolica, Lovanio, Belgio), Monica RAITERI (Università di Macerata), Francesco SIDOTTI (Università de l'Aquila), Philip STENNING (Università di Griffith, Australia), Liborio STUPPIA (Università "G. D'Annunzio, Chieti-Pescara), Emilio VIANO (American University, Washington, D.C.), Sachio YAMAGUCHI (Università Nihon Fukushi, Giappone), Simona ZAAMI (Università Roma "La Sapienza"), Christina ZARAFONITOU (Università Panteion, Atene), Vito ZINCANI (Procura della Repubblica, Modena), Vladimir ZOLOTYKH (Udmurt State University, Russia)

De la différence de l'interprétation du meurtre du conjoint dans le système pénitentiaire canadien selon que le coupable est femme ou homme
Difference in the interpretation of spouse murder in the Canadian penitentiary system depending on the convict's gender

di *Mélanie Girard, Simon Laflamme*

pag. 4
doi: 10.14664/rcvs/922

Victimización y desvictimización en el Derecho penal del riesgo: un planteamiento victimológico en el ámbito de los "delitos sin víctima"

Victimization and devictimization in criminal risk law: a victimological approach to the problem of "victimless crimes"

di *Sérgio Bruno Araújo Rebouças*

pag. 19
doi: 10.14664/rcvs/923

Reforme du secteur de la sécurité et tranquillité sociale : le cas de la Côte d'Ivoire

The reform of the sector of security and social tranquility: the case of the Ivory Coast

di *Ladji Bamba, Isidore Kouakou*

pag. 32
doi: 10.14664/rcvs/924

The International Expansion of São Paulo's *Primeiro Comando da Capital* (PCC): notes on the illicit drug trade in South America

di *Gabriela Machado*

pag. 43
doi: 10.14664/rcvs/925

Decriminalizzare la povertà? A proposito del rilancio sopranazionale di un dibattito

What contributes to poverty decriminalisation? According to the revival of a supranational debate

di *Monica Raiteri*

pag. 66
doi: 10.14664/rcvs/926

Social street case study: Via Giorgio Regnoli a Forlì

Social street case study: Giorgio Regnoli Street in Forlì

di *Natalia Coppolino*

pag. 83
doi: 10.14664/rcvs/927

Reforme du secteur de la sécurité et tranquillité sociale : le cas de la Côte d'Ivoire

Reform of sector of security and social tranquility: the case of the Ivory Coast

*Ladji Bamba, Isidore Kouakou**

Riassunto

Il dualismo della polizia in Costa d'Avorio avrebbe principalmente una vera e propria funzione di rispondere sia ai bisogni di sicurezza dei governi che della popolazione, ma non è così. Da qui pertanto nasce l'interesse per una riforma più democratica. L'obiettivo dello studio è pertanto quello di sottolineare l'interesse per la Riforma del Settore della Sicurezza (RSS) nell'ambito della riconciliazione fra la polizia e la popolazione in Costa d'Avorio. L'ipotesi sottende che la riuscita della RSS sia una garanzia di tranquillità sociale tra i differenti attori. La RSS, ben lontana dall'essere esclusivamente un ambito per esperti o tecnici, deve poter venire incontro alle attese delle popolazioni dato che è proprio dalla partecipazione di tutti che la riforma potrebbe trasformarsi in una realtà durevole e tangibile in Costa d'Avorio. Da qui, l'approccio olistico nella RSS.

Purtroppo, lo stato ivoriano non ha ancora ultimato la riforma né creato un clima di fiducia tra gli operatori della sicurezza e le popolazioni.

Résumé

Le dualisme policier en Côte d'Ivoire aurait surtout pour fonction véritable de répondre au besoin de sécurisation des gouvernants et non de la population, d'où l'intérêt d'une réforme plus démocratique. Face à ce système policier, l'objectif de cette étude est de montrer l'intérêt de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) dans la réconciliation entre la police et la population en Côte d'Ivoire. L'hypothèse soutient que la réussite de la RSS est un gage de tranquillité sociale entre les différents acteurs. La RSS loin d'être exclusivement une affaire d'experts ou de techniciens doit pouvoir intégrer les attentes des populations, car c'est de la participation véritable de tous que la réforme du secteur de la sécurité pourrait devenir une réalité durable et palpable en Côte d'Ivoire. D'où l'approche holistique dans la RSS.

L'Etat ivoirien est loin d'avoir réglé sa réforme sécuritaire et crée une confiance entre les agents chargés de la sécurité et les populations.

Abstract

The dual role of police in Côte d'Ivoire would have the real function of responding to the need to secure the rulers and not the population hence the interest of a more democratic reform. Faced with this police system, the objective of this study is to show the interest of the Security Sector Reform (SSR) in the reconciliation between the police and the population in Côte d'Ivoire. The assumption is that the success of the SSR is a guarantee of social tranquility between the different actors. The SSR, far from being exclusively a matter for experts or technicians, must be able to integrate the expectations of the populations, because it is for the real participation of all that the reform of the security sector could become a lasting and palpable reality in Côte d'Ivoire. Hence the holistic approach in SSR.

The Ivorian state is far from having settled its security reform and creating trust between the security agents and the populations.

Key words: RSS ; tranquillité sociale ; développement ; Côte d'Ivoire.

* UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire. Ladji Bamba est maître-assistant, Isidore Kouakou est assistant.

1. Introduction.

Au cours de la dernière décennie, la place du secteur de la sécurité a été scrutée à la loupe, mais a été légitimé en Afrique. Pendant cette période, les gouvernements nationaux, les organismes intergouvernementaux et les acteurs internationaux ont pris en compte le point de vue selon lequel la résolution des conflits sur le continent nécessite un secteur de la sécurité qui a une compréhension plus nuancée des questions de sécurité. À l'Union Africaine (UA), on développe et renforce l'architecture de sécurité continentale pour le nouveau millénaire. Avec l'entrée en vigueur de la commission de la paix de l'UA et du Conseil de sécurité du protocole et de l'adoption de la « Déclaration solennelle sur une défense commune africaine et la politique de sécurité » en mars 2004, le décor est désormais planté pour l'opérationnalisation de cette architecture de sécurité globale. Pendant trop longtemps, un défi majeur pour de nombreux pays désireux de réformer leurs secteurs de sécurité a été celui de l'opérationnalisation du lien entre sécurité et développement. Aussi, faut-il ajouter, l'importance de voir la défense et la sécurité à la fois comme une politique publique et une question de gouvernance (élargissant ainsi l'éventail des circonscriptions qui peuvent légitimement participer dans cette arène formellement limitée, dans un cadre opérationnel pour la gouvernance dans le secteur de la sécurité). Tout en notant que ces exercices, se gardent bien d'être perçus comme la feuille de route ou de guide pour les secteurs de la sécurité et de la gouvernance en Afrique, ils examinent la portée, les processus, les acteurs et les contextes de réforme du secteur de la sécurité en Afrique, et reflètent les diversités des terrains et des orientations à produire, ce qui est à notre connaissance le premier guide complet et

pratique régissant le secteur de la sécurité, en s'inspirant des pratiques à la fois bonnes et mauvaises, en fournissant des réalistes points d'entrée pour élargir le programme de sécurité dans nos pays et dans le même temps suggérant des moyens d'assurer la professionnalisation de nos forces de sécurité dans la défense des États et la protection des citoyens.

2. Problème et pertinences du sujet.

2.1. Problème

Pourquoi avoir choisi un sujet portant sur la réforme dans le secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire ? Telle peut-être l'interrogation que de nombreux lecteurs avertis se posent. Pour rappel, à partir de 1990, différents types de crises ont secoué la Côte d'Ivoire. D'une part, les crises de l'école, puis tout le corps social d'autre part. Ces crises vont s'exacerber avec les difficultés socioéconomiques dans les années 1980 et 1990. Le corps social ira d'ébullition en ébullition jusqu'au 28 février 1992 qui verra l'arrestation de leaders politiques d'opposition (Yacouba Konaté, 2003).

La lutte politique sans répit pour la conquête du pouvoir d'État va commencer à gangrener les casernes. La grande muette va commencer à être politisée et devenir bavarde avec en son sein des tendances idéologiques différentes. En 1994, la dévaluation du franc CFA (Franc des Colonies Françaises d'Afrique) va réduire le pouvoir d'achat de l'ivoirien moyen, un autre facteur majeur qui sera un déclencheur dans la naissance de la corruption à outrance qui va toutes les strates de la société. Dès lors, la corruption, l'insubordination, la défiance à l'autorité deviennent le principe en jeu et les règles strictes de discipline dans l'armée deviennent les exceptions (Konaté, 2003). Avec le coup d'État du 24 décembre 1999, la Côte d'Ivoire

jadis un havre de paix va connaître un désordre de plus de deux décennies.

Le secteur sécuritaire Ivoirien modèle juste après les indépendances jusqu'en 1990, devient une préoccupation. Le secteur de la sécurité est une marque de souveraineté d'État, il doit être démocratique et ouvert sur toutes les obédiences politiques ivoiriennes, c'est-à-dire le secteur ne devrait pas tenir compte de l'ethnie, de la religion, de la région et de la race, c'est un secteur apolitique. Or le secteur de la sécurité ivoirienne ne reflète plus ce critère et cela il y a belle lurette.

Le secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire est à réformer structurellement. Les forces de défenses et de sécurité doivent maintenir l'ordre politique et social et être un gage sérieux de confiance ce qui inciterait à l'investissement économique

2.2. Pertinence de l'étude du point de vue social

Une réforme du secteur de la sécurité bien ficelée et gérée est à la base, un acte préventif qui protégera toutes les communautés installées sur le territoire ivoirien contre l'éclatement d'autres formes de violence dans un futur. Cependant l'application et la mise en œuvre de la RSS doit être transparente, démocratique inclusive et non exclusive. Certains acteurs ne doivent pas bénéficier de privilèges (gouvernants) et de plus d'assistance au détriment d'autres, ce qui est susceptible de créer encore d'autres frustrations dans le corps social et pourrait exacerber les clivages déjà profonds entre les différentes communautés ethniques qui peuplent le territoire de la Côte d'Ivoire.

Ainsi donc pour réussir la réforme du secteur de la sécurité, il y a un impératif : elle doit faire l'objet d'une appropriation nationale et d'une volonté politique forte. La Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) ne peut s'imposer de l'extérieur, elle doit au contraire s'appuyer sur un engagement

national fort. Elle nécessite un dialogue inclusif national. La communauté internationale peut faciliter, encourager et assurer un suivi du processus, mais elle ne peut se substituer à l'État partenaire, aux acteurs nationaux et la société civile. Voilà pourquoi nous disons sans risque de nous tromper que la réforme du secteur de la sécurité doit être un socle pour une réconciliation réussie entre acteurs ivoiriens à tous les niveaux de la société. Tous les ivoiriens sans distinction d'origine, d'ethnie, de religion, d'us ou même de coutume doivent pouvoir transcender les clivages et accepter nos différences pas comme une menace réciproque, mais un avantage réciproque, mais cela en adoptant une réforme du secteur de la sécurité inclusive.

Cette réflexion concerne aussi nos frères de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et hors de là. En d'autres termes, l'on s'adresse à tous ceux qui vivent et ont des intérêts en Côte d'Ivoire. Il est essentiel que le gouvernement de Côte d'Ivoire hiérarchise ses besoins, adopte ou promulgue les textes encadrant la réforme et définisse sa mise en œuvre. Si cela n'est déjà fait, il faut songer le faire. Ce qui coince sans doute c'est la mise en œuvre et le niveau d'implication du corps social dans son entièreté. Le gouvernement doit se responsabiliser dans la RSS, en particulier dans la formation des Forces de Defense et de Sécurité (FDS), pour accompagner le retrait progressif de l'Organisation des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire (ONUCI). La réforme du secteur de la sécurité qui repose sur des programmes de Désarmement, de Démobilisation et Réinsertion (DDR) incomplets ou au rythme non maîtrisé affaiblit sa mise en œuvre. Les dissensions très fortes au sein des FDS et de la société, liées à l'impunité ou l'absence de mécanismes de réconciliation sont aussi des facteurs de risque.

2.3. Pertinence de l'étude du point de vue scientifique

Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU, 2000), la plupart des conflits à travers le monde entier finissent toujours avec la mise en place d'une réforme du secteur de la sécurité dans les pays concernés. Et pourquoi ? Simplement parce qu'en cas de crises armées ce sont les secteurs liés à la sûreté ou à la sécurité nationale qui sont les plus marquées. Et c'est au nom de ce principe que certains techniciens des relations internationales vont réfléchir et commencer à mettre en place différentes sortes de moyens afin de prévenir l'apparition d'autres crises après une situation de post-crise. Et la réforme du secteur de la sécurité est l'une des plus usitées, car elle fait intervenir de nombreuses compétences qui agiront en synergie. Leur objectif fondamental est de prévenir l'avènement d'autres conflits éclatés ou armés à la suite d'une post-crise. Ainsi, ces chercheurs vont parvenir à conceptualiser la gouvernance de la sécurité qui sera une prise de conscience par les criminologues, les politologues et les sociologues que la production de sécurité dans les sociétés modernes ne relève pas de la responsabilité exclusive de l'État, mais qu'elle résulte au contraire d'une prolifération d'acteurs publics, privés et hybrides qui y contribuent de manière significative. Les recherches menées à partir des années 1970 ont en effet, démontré à quel point le rôle joué par la sécurité privée avait été jusque là négligé, et dans quelle mesure la notion classique d'un monopole étatique en matière de production de sécurité manifestait un fétichisme institutionnel qui ne reflétait plus une réalité complexe. La gouvernance, qui est définie par le dictionnaire des politiques publiques comme « un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en

vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement » (Boussaguet et al. 2004 : 243), ne concerne bien entendu pas seulement le domaine de la sécurité. D'autres secteurs traditionnels de l'intervention étatique comme l'éducation, la santé, le logement social, les transports ou l'accès à l'emploi ont aussi été soumis à de profondes reconfigurations de leurs modes de gouvernance au cours des dernières décennies (Gaudin, 2002).

3. Revue de littérature et cadre théorique.

La gouvernance de la sécurité est généralement abordée à travers deux cadres d'analyse complémentaires. D'abord, le concept théorique de gouvernance offre aux chercheurs une boîte à outils leur permettant de décrire avec plus de nuances la multiplication d'acteurs et d'interactions qui contribuent à la production de sécurité dans toute sa complexité. Cette approche empirique s'accompagne souvent d'une dimension normative qui se traduit par un jugement de valeur porté sur les bénéfiques ou au contraire ; les périls inhérents à cette pluralisation des modes de production de la sécurité. Les configurations empiriques de la gouvernance de la sécurité. La première lecture de la gouvernance de la sécurité, inspirée par les travaux du criminologue Shearing (2000), y voit une opportunité pour divers acteurs privés et communautaires de participer de manière plus active à la définition et à l'implantation de solutions de sécurité qui répondent mieux à leurs besoins que celles imposées de manière unilatérale par l'État. Cette gouvernance par le bas permettrait de mobiliser et de coordonner de manière plus efficace et démocratique les savoirs locaux, les technologies et les ressources de nœuds (ou nodes) institutionnels parmi lesquels l'État ne serait qu'un site de gouvernance parmi d'autres. En réaction à

cette approche « émancipatrice » de la gouvernance, à laquelle ils reprochent une marginalisation de l'État auquel se substitueraient des formes émergentes de « gouvernement privé », d'autres chercheurs anglo-saxons influencés par Loader (2005) orientent leur réflexion vers un modèle plus traditionnel de gouvernance. La pluralité des acteurs impliqués n'y est pas remise en question, mais l'État y conserverait un rôle de premier plan afin de garantir l'équité dans l'accès à la sécurité et la protection des libertés individuelles (Loader, 2005). Enfin, les principaux chercheurs francophones en sociologie de la police et de la sécurité privée (Brodeur, 1998 ; Ocqueteau, 1997 ; Monjardet, 1996) notamment ont toujours manifesté une certaine réticence face à ce concept qui aurait selon eux bien du mal à s'extraire du cadre institutionnel anglo-saxon duquel il a émergé et qui peine à intégrer un modèle d'État jacobin pourtant encore bien enracinée dans de nombreuses sociétés postmodernes. On voit donc que si les reconfigurations des structures, des acteurs et des liens qui sous-tendent la gouvernance de la sécurité font l'objet d'une cartographie de plus en plus précise, il n'existe pas à l'heure actuelle de consensus concernant le rôle que l'État doit jouer dans ces nouveaux arrangements (Roché, 2004). Si l'hypothèse de son dépérissement ne peut plus sérieusement être évoquée, son omnipotence passée en matière de sécurité est sérieusement écornée. Loin de constituer un problème, cette incertitude apparaît au contraire bénéfique dans la mesure où elle alimente l'indispensable débat démocratique sur les interactions complexes entre liberté, sécurité et justice.

3.1. Qu'est-ce qu'une réforme du secteur de la sécurité?

Le mot réforme de façon isolée renvoie, selon les dictionnaires (Le Petit Larousse, 2013 ; Le Petit Robert, 2013) à un changement de caractère profond, radical apporté à quelque chose, en particulier à une institution, et visant à améliorer son fonctionnement. C'est aussi retrancher, réduire, diminuer ce que l'on considère comme nuisible ou superflu. Dans le domaine de la sécurité, le concept de « réforme de la sécurité », apparu vers la fin des années 90, vise à créer un lien direct entre développement et sécurité. L'élément fondateur repose sur le fait qu'il ne peut y avoir de développement économique et de réduction de la misère sans sécurité, et inversement. Plusieurs organisations internationales, liées au développement telles, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 94), la Commission pour le Développement Humain en 2003 et l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE, 2004) ont ainsi lancé le débat. Il n'existe pas de modèle universel de secteur de la sécurité. L'Organisation des Nations Unies (ONU) considère néanmoins que ce secteur doit normalement comprendre des structures, des institutions et un personnel responsable de la gestion, de la garantie et du contrôle de la sécurité. Par exemple : les forces armées, les services de répression, les services pénitentiaires, les services de renseignement, et les institutions responsables du contrôle des frontières, des douanes et de la protection civile. Dans certains cas, le secteur comprend également certains éléments du système judiciaire appelés à connaître des cas de délit et de mauvais usage de la force. Le secteur de la sécurité doit également comporter des organes de gestion et de contrôle et, dans certains cas, peut faire appel à la participation de prestataires informels ou traditionnels de services de sécurité.

C'est un ensemble d'établissements de sécurité ou du système de sécurité (y compris le gouvernement, les militaires, la police, les services d'intelligence, les systèmes juridiques et pénaux, etc.) de manière qu'ils jouent un rôle efficace, légitime, démocratique et responsable en fournissant la sécurité aux individus et aux communautés ». Secteur de la sécurité comme un processus à long terme, qui devra émaner des communautés locales et être soutenu par elles et par des structures de gouvernance civile. Le but de la réforme sera la création d'un secteur de sécurité responsable de ses actes, équitable, efficace, transparent et contrôlé par des civils, qui assure la sécurité et le bien-être des femmes, des hommes, des filles et des garçons. Dans ce contexte, la RSS concerne essentiellement les Etats en sortie de conflit ou en transition démocratique, et constitue un élément central des réformes à mettre en œuvre en matière de démocratisation, bonne gouvernance, développement économique et transformation pacifique des sociétés (ONU, 2012).

3.2. Contexte sécuritaire ivoirien

Le système de sécurité ivoirien est caractérisé par deux principaux éléments : le centralisme et le dualisme. La police ivoirienne est une police d'État, c'est-à-dire relevant de l'autorité exclusive de pouvoir central (exécutif), avec comme priorité le maintien de l'ordre public, de sorte que sa finalité est de faire cesser et réprimer les manifestations de désordre et les atteintes aux règles de droit. Quant au caractère dualiste, il procède de l'existence non d'une police unique, mais de deux forces de police différentes, si ce n'est par rapport au cadre juridique de leur action, au moins par leur mode d'organisation et de fonctionnement : la police nationale (force civile) et la gendarmerie nationale (force militaire). La répartition des tâches de

sécurité publique entre les deux forces s'effectue à partir d'un critère géographique, à la gendarmerie revenant la responsabilité du milieu rural et à la police celle des zones urbaines. Les différences entre la police et la gendarmerie, si le droit syndical est reconnu aux policiers, il n'en est pas de même pour les gendarmes, compte tenu de leur condition de militaire. Sous réserve, d'une part, des dispositions spécifiques en matière de police judiciaire (liberté de saisine des magistrats, droits de suite pour les enquêteurs...), d'autre part, des conditions d'emploi des forces mobiles (Gendarmerie mobile et Compagnie Republicaine de Sécurité "CRS") qui, constituant une réserve générale à la disposition de l'exécutif, peuvent intervenir indifféremment sur l'ensemble du territoire. Au regard de la rationalité administrative, la puissance publique en Côte d'Ivoire est confiée à deux forces dont la fonction est de maintenir l'ordre public. Le système policier ivoirien est de type dualiste vertical, il est différent du système anglo-saxon qui est pluraliste horizontal. Alors, le système dualisme vertical se caractérise par la coexistence de deux institutions concurrentes et statutairement différentes, l'une militaire et l'autre civile. Le pluralisme horizontal réside, quant à lui, dans l'existence séparée de plusieurs forces civiles du fait généralement de la décentralisation fédérale des États. Ce pluralisme horizontal est, en fait, qu'une complexification du monisme policier (existence d'une institution policière unique), dans la mesure où, d'une part, le morcellement du système policier en diverses forces indépendantes (comme en Angleterre avec les polices des Counties et en Allemagne avec les polices Lander) n'a pour effet de mettre en présence, par delà la distinction police locale-police centrale, deux ou plusieurs institutions policières monolithiques et concurrentes, mais

mosaïques de micropolices d'importance inégale. D'autre part, sans même faire référence à l'action centralisatrice opérée par l'existence de mécanismes de contrôle et de coopération, par la législation policière ou encore par le principe d'égalité entre les citoyens, les personnels de ces diverses forces appartiennent à des catégories de fonctionnaires civils qui tendent à connaître une certaine uniformisation statutaire, de sorte qu'il n'y a pas, comme dans le dualisme vertical, d'un côté, des militaires, et de l'autre, des civils. Contrairement au présupposé couramment avancé à des fins de justification normative, le dualisme (ou pluralisme) policier n'est pas en soi l'apanage ou l'un des éléments constitutifs de la démocratie (Konadje, 2012). Dans le même ordre d'idée, le monisme policier n'est pas la caractéristique des polices sous les régimes totalitaires. (Dieu, 1999).

La police et la gendarmerie ivoirienne arrivent en tête du classement des secteurs les « plus corrompus » en Côte d'Ivoire, selon une enquête publiée par (Afrobaromètre, 2017), un réseau africain de recherche. « Malgré la mise sur pieds en 2013 d'une structure de lutte contre la corruption et toutes autres violations au code, la Haute autorité pour la bonne gouvernance, pour les Ivoiriens, la corruption a encore de beaux jours devant elle ». A la question de savoir « combien de fois », les personnes interrogées ont « dû verser des pots-de-vin, faire un cadeau ou une faveur aux agents de sécurité », 49% affirment que « la plupart » ou « tous » les agents de police ou gendarmerie sont impliqués dans des affaires de corruption, selon l'enquête. « 47% des Ivoiriens qui avaient affaire à la police en 2016, ont payé des pots-de-vin afin d'éviter des difficultés », indique le document.

Selon le classement, les hommes et femmes d'affaires occupent la deuxième place suivis des

fonctionnaires. Les leaders religieux, chefs traditionnels et les organisations non gouvernementales sont perçus comme les moins corrompus.

« 31% des personnes qui avaient affaire à » un fonctionnaire pour « obtenir un document, ont payé des pots-de-vin », ajoute Afrobaromètre. Désapprobation des « efforts du gouvernement », la proportion d'Ivoiriens qui n'apprécient pas les efforts du gouvernement dans la lutte contre la corruption au sein de l'administration publique a « augmenté passant de 41% en 2013 à 59% en 2017 », relève le document : « La majorité des Ivoiriens désapprouvent la performance du gouvernement dans la lutte contre la corruption au sein de l'administration publique ».

Ils estiment que le gouvernement répond « mal ou très mal » à la corruption des agents de sécurité ». Les résultats de l'enquête indiquent que « sept Ivoiriens sur dix », considèrent que « signaler la corruption quand on est témoin ou quand on en fait l'expérience risque de créer des représailles ».

« 53% des Ivoiriens » jugent « pas très probable » ou « pas du tout probable » de faire réagir l'Etat en signalant un acte de corruption. Pour Afrobaromètre « l'indifférence affichée » des (agents) de l'Etat quand ils sont informés pourrait être une source de crainte des citoyens de subir des représailles quand ils dénoncent les actes de corruption ».

Cette enquête est une source documentaire qui permet de répondre à l'hypothèse qui soutient que la réussite de la Réforme du secteur de la sécurité est un gage de tranquillité sociale entre les différents acteurs et surtout un gage de développement.

4. Discussion.

4.1. Sécurité, droit de l'homme et développement

Le rétablissement de la sécurité et de l'état de droit se veulent être le premier chantier par lequel commence la reconstruction du pays. Il faut d'ailleurs rappeler que la sécurité qui est un droit pour chaque citoyen apparaît comme la principale fonction régaliennne de l'État dans toute société démocratiquement organisée (Konadje, 2011). Elle apparaît par ailleurs comme un préalable à tout développement humain et matériel et un véritable baromètre dans le respect des droits humains. Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : vers le développement, la sécurité et les droits de l'homme pour tous », Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations unies le rappelait à juste titre : « Nous ne jouirons pas du développement sans sécurité, nous ne jouirons pas de la sécurité sans développement, et nous n'aurons ni l'un ni l'autre sans le respect pour les droits de l'homme. À moins que nous n'assurions la promotion de ces trois causes, aucune d'elles ne réussira ». Même si nous sommes d'accord avec l'ancien locataire de la maison de verre pour dire que ces trois causes sont intimement liées, il n'en demeure pas moins que la sécurité constitue le socle des deux autres (Konadje, 2011). Pour atteindre ses objectifs, selon nous, le nouveau régime doit s'efforcer d'intégrer la sécurité humaine dans sa politique de sécurité globale et réhabiliter tous les postes de police et de gendarmeries qui ont été détruits pendant la guerre. L'État ivoirien doit par ailleurs doter ses forces de maintien de l'ordre de ressources matérielles à la hauteur des missions qui leur sont assignées. Une préoccupation qui fait échos aux déclarations du ministre ivoirien de la Sécurité intérieure, qui à l'occasion d'une visite au siège régional d'Interpol

n'a pas manqué de rassurer les ivoiriens en ces termes : « Ce que je peux dire aux ivoiriens, c'est que l'évolution est bonne. Tous les pays qui ont connu des crises comme le nôtre ont mis 18 mois pour atteindre ce que nous avons fait en 5 mois. Il ne faut pas cependant regarder les autres, il faut toujours souhaiter le maximum pour soi-même. Nous sommes donc très engagés. La volonté politique est là [...]. Mais, tout ce programme n'est pas simple. Voyez le contexte. ...]. Il faut reconnaître tout de même que des efforts ont été faits. Même si nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à faire. Et nous sommes à la tâche » (Kigbafory, 2011).

4.2. Restauration de la sécurité et de l'Etat de droit en Côte d'Ivoire

La restauration de la sécurité et de l'état de droit en Côte d'Ivoire passent nécessairement par la lutte contre la prolifération et la circulation illicites des armes légères de petit calibre (ALPC). L'État ivoirien doit donc allouer les moyens nécessaires à la Commission nationale ivoirienne de lutte contre les ALPC, seule structure compétente en la matière afin qu'elle puisse faire exécuter les différents programmes d'urgence qu'elle a mis sur pied. Outre, les questions sécuritaires, s'il y a un autre défi majeur auquel le gouvernement est confronté, c'est bien celui de la mise en place d'une nouvelle armée telle que le stipule l'Accord Politique de Ouagadougou (APO), signé le 4 mars 2007 entre les ex-parties belligérantes sous les auspices du Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré. La mise en place d'une nouvelle armée, une mission délicate après la guerre qui a opposé d'une part, les forces republicaines de Cote d'Ivoire (FRCI) et d'autre part, les forces de defense et de securité (FDS), la réforme de l'armée ivoirienne apparaît plus que jamais comme un dossier qu'il va falloir

traiter avec beaucoup de délicatesse. Même si comme le mentionne le titre 3 de l'accord politique de Ouagadougou, « Les parties au présent accord, conscientes que l'Armée nationale doit être le reflet de l'unité et de la cohésion nationales et la garante de la stabilité des institutions républicaines, se sont engagées à procéder à la restructuration et à la refondation des deux armées en vue de la mise en place de nouvelles forces de défense et de sécurité attachées aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine ».

4.3. Défi de création d'une armée républicaine

La création d'une nouvelle armée ivoirienne s'avère être aujourd'hui une équation difficile à résoudre pour les nouvelles autorités du pays. En effet, compte tenu de la situation police-militaire du pays due à la crise postélectorale, le véritable problème qui se pose, c'est comment faire cohabiter deux armées qui auparavant s'affrontaient encore sur les champs de bataille ?

Le séminaire de réflexion pour la reconstruction et la restructuration du système de sécurité et de défense de la Côte d'Ivoire organisé les 22, 23 et 24 juin 2011 et réunissant les plus hauts gradés de l'armée ivoirienne a d'ores et déjà permis d'arrêter de grandes décisions stratégiques. Aux termes de cet atelier, le nombre de combattants FAFN et autres éléments issus des milices et groupe d'autodéfense devant intégrer la nouvelle armée, la police et la gendarmerie a été revu à la hausse. Il convient de souligner que pour éviter les frustrations et les injustices, la reconstruction de la nouvelle armée nationale doit se faire avec le maximum de consensus entre les ex-belligérants. Les nominations du Général de division Soumaïla Bakayoko, ex-chef d'État major des forces armées des forces nouvelles (FAFN), au poste de Chef d'état-major général des FRCI et du Général de brigade Firmin Detoh

Letoh, ancien commandant des forces terrestres des FDS, au poste de chef d'état-major adjoint des FRCI, obéissent à cette logique et témoignent de la volonté d'appliquer l'esprit et la lettre des recommandations de l'accord politique de Ouagadougou. D'ailleurs, la création d'une commission de redressement des grades au sein des forces armées nationales le 14 juin 2011, en vue de relever les anomalies constatées dans l'attribution des grades des Officiers, des Sous-officiers et militaires du rang, depuis la crise de septembre 2002 et de faire des propositions de redressement desdits grades, s'inscrit également dans le souhait des nouveaux hommes forts de la Côte d'Ivoire, de mettre en application l'APO. Au-delà de ces signaux forts et encourageants, beaucoup de problèmes subsistent dans la refonte de l'armée ivoirienne. En effet, il est difficile de faire respecter la discipline au sein des troupes FRCI, peu professionnelles et dont certains éléments relèvent avant tout de la « bande armée » (Mieu, 2012). En 2011, selon les propos de Champin, journaliste à Radio France Internationale (RFI), « Beaucoup de combattants des ex-forces nouvelles n'ont par ailleurs aucune expérience d'une véritable hiérarchie militaire et sont pour partie illettrés. Difficile dans ce contexte de les faire rentrer dans le rang et cohabiter avec les soldats des forces de défense et de sécurité. Autre écueil de taille : les dozos, "chasseurs traditionnels", mués en supplétifs, et les nombreux civils, dont le nombre est difficile à déterminer avec précision, ont été armés pour mener l'offensive vers Abidjan. Autant d'hommes, parfois très jeunes, qu'il va falloir désarmer ».

Aujourd'hui ce contexte s'est nettement amélioré, même si on sent encore un malaise.

5. Conclusion.

Pour l'Organisation des Nations Unies, la sécurité et la défense sont devenues les piliers de la stabilité, essentielles au développement et à la croissance économique. Le concept de sécurité s'est élargi pour englober des éléments aussi divers que la sécurité économique (revenu de base garanti), la sécurité alimentaire (accès à la nourriture) ou sanitaire (accès aux soins médicaux), la sécurité environnementale (vivre à l'abri des menaces environnementales comme la désertification et la déforestation), la sécurité des personnes (se prémunir contre la violence physique), la sécurité communautaire ou encore la sécurité politique (respect des droits élémentaires et des libertés publiques). Seul gage pour le maintien de la réconciliation de pays sorti de crise comme la Côte d'Ivoire. Les enquêtes que nous avons menées dans les communes d'Abidjan, nous ont permis de constater de nombreuses violations dues aux agents de sécurité. Ces violations ont eu pour ferment le contexte général créé à la suite de la situation politique qui a prévalu en Côte d'Ivoire après la mort du président Félix Houphouët-Boigny en 1993. Il y a lieu d'ajouter à ce contexte général les difficultés économiques qui ont secoué la Côte d'Ivoire juste après et leurs répercussions au niveau des pays de la sous-région d'Afrique de l'Ouest; sont aussi la cause des violations constatées, les événements consécutifs à l'implosion du pays survenue à partir de la situation créée à travers la Côte d'Ivoire dans les journées fatidiques des 18 et 19 septembre 2002. Cette étude met en lien la réforme du secteur de la sécurité et la tranquillité sociale. L'objectif est de montrer que la réforme du secteur de la sécurité est un vecteur de stabilité pour un développement social et humain stable et durable de la Côte d'Ivoire. En effet, lorsque le secteur de la sécurité est fragilisé, cela

impacte négativement la tranquillité sociale et par ricochet le développement durable. Il s'avère donc nécessaire de réformer le secteur de la sécurité pour garantir une tranquillité sociale durable. Car une approche holistique est nécessaire pour concilier la population ivoirienne à son outil de sécurité.

Bibliographie.

- Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P. (Dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Politiques, 2004.
- Brodeur J.-P., « Ordre public et ordre privé », *Revue internationale de criminologie*, 41, 1988, pp. 392-410.
- Bourdieu M., *La Misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.
- Dépêche No. 180, *Afrobarometer*, 14 décembre 2017.
- Dieu F., *Politiques publiques de sécurité*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Gaudin J.-P., *Pourquoi la gouvernance ?*, Paris, Presses de Sciences Politiques, 2002.
- Kigbafory I., « Sécurité privée en France : Réflexion sur un secteur en pleine expansion », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 2011.
- Konadje J.-J., *Penser la réforme stratégique du secteur de sécurité en Côte d'Ivoire*, 2011 [En ligne]. Disponible sur : <http://www.defnat.com>.
- Lapierre J.W., *Analyse de systèmes d'application aux sciences sociales*, paru en broché, Paris, (décembre 1992).
- Loader I., « Police inc., une entreprise à responsabilité non limitée : Sécurité, gouvernance civile et bien public », *Revue de Criminologie*, vol. 38, n. 2, 2005, pp. 157-171.
- Mieu B., « Côte d'Ivoire : Ouattara nomme trois anciens chefs de guerre de la rébellion à la tête de régions sensibles », *Jeune Afrique*, 26/09/2012. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.jeuneafrique.com>
- Monjardet D., *Ce que fait la police, Sociologie de la force publique*, Paris, La découverte, 1996.
- OCDE, *Manuel de l'OCDE sur la réforme des systèmes de sécurité : soutenir la sécurité et la justice*, 2004. [En ligne]. Disponible sur : www.operationspaix.net.
- Ocqueteau F., *Les défis de la sécurité privée*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- ONU, *Résolution 1325 du Conseil de Sécurité*, New York, 2000.

- Parsons T., *Towards a General Theory of Action*, New York, Harper & Row, 1962.
- Passeron J-C., *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton/Bordas, 1968.
- PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, 2003.
- Roché S., *Réformer la police et la sécurité: Les nouvelles tendances en Europe et aux États-Unis*, Paris, Odile Jacob, 2004.
- Shearing C., Wood J., “Reflections on the governance of security, a normative inquiry”, *Police Practice and Research*, vol. 1, n. 4, 2000, pp. 457-476.
- UNDP, *Human Development Report*, Oxford University Press, 1994.
- Yacouba K., « Les enfants de la balle. De la Fesci aux mouvements de patriots », *Politique africaine*, n. 89, 2003, pp. 49-70.